



**PRÉFÈTE
DES LANDES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

9 décembre 2020



Le plan de relance dans les Landes

Lettre d'information

La crise sanitaire de la COVID-19 emporte des conséquences économiques et sociales face auxquelles l'État a déployé et mobilise encore des mesures d'urgence très nombreuses et importantes.

Au-delà de l'urgence, il s'agit aujourd'hui, avec le plan France Relance, de construire la France de 2030.

Doté de 100 milliards d'euros, ce plan permet de soutenir financièrement de très nombreux projets et offre de multiples opportunités pour nos territoires.

Les services de l'État sont pleinement mobilisés auprès des collectivités locales, des entreprises, de toutes les forces économiques, sociales et environnementales pour faire de la relance une réalité dans notre département des Landes.

Cette lettre d'information périodique, dont vous trouverez ici le premier numéro, vous donnera régulièrement des informations sur la mise en œuvre des différentes mesures de France Relance et sur les projets soutenus dans les Landes.

Cécile BIGOT-DEKEYZER

Préfète des Landes

SOMMAIRE

INFORMATIONS GENERALES.....2

- De nouveaux outils à votre service..... 2
- Ils sont soutenus par le plan de relance..... 2
- Les ressources utiles pour connaître en un clic les financements possibles de vos projets..... 2

ÉCOLOGIE.....3

- L'actualité de l'ADEME..... 3
- Le fonds friches.....3
- Le renouvellement forestier..... 4

COMPÉTITIVITÉ.....4

- Soutien à l'investissement industriel..... 4
- Anticipation de commandes militaires.....5

COHESION.....6

- Inclusion numérique..... 6
- Lutte contre la pauvreté..... 7



L'actualité de l'ADEME

Le dispositif d'intervention de l'ADEME pour les bilans sur l'émission de gaz à effet de serre dans le secteur agricole (aide au diagnostic gaz à effet de serre, potentiel, des sols et vulnérabilité des exploitations agricoles, définition d'un plan d'actions globale) est en cours de définition et sera publié mi-décembre, pour une enveloppe nationale de 10 millions d'euros.

Tous les appels à projets de l'ADEME, dont ceux au titre de France Relance, sont répertoriés [ici](#).

Référent ADEME : Emmanuel Bejanin
emmmanuel.bejanin@ademe.fr

Concernant le soutien au tourisme durable, un appel à manifestation d'intérêt national doté de 50 millions d'euros doit être lancé très prochainement, avec l'objectif de mobiliser des relais territoriaux de proximité pour inciter les établissements touristiques d'hébergement à investir dans des équipements plus écologiques, et les établissements de restauration à établir et mettre en place des plans d'action en faveur d'une alimentation durable et locale.

Référent SGAR : Fabrice Cytermann
fabrice.cytermann@nouvelle.aquitaine.gouv.fr

Le fonds friches

L'objectif : Le fonds a vocation à financer le recyclage des friches et la transformation de foncier déjà artificialisé (acquisition, dépollution, démolition), dans le cadre d'opérations d'aménagement urbain.

Les dispositifs :

- un appel à projets national lancé par l'ADEME : 40 M€ sur 2021-2022 aider à la reconversion des friches issues d'anciens sites industriels ICPE ou sites miniers. L'appel à projets est disponible [ici](#).

Référent ADEME : Emmanuel Bejanin
emmmanuel.bejanin@ademe.fr

- une enveloppe territorialisée pour soutenir des actions de recyclage foncier pour des projets d'aménagement urbain, de revitalisation des cœurs de ville et de périphérie urbaine, et pour des projets de requalification à vocation productive (enveloppe nationale de 259 M€, la Nouvelle Aquitaine bénéficiant a minima de 16M€ sur 2021-2022). Un cadrage national a été défini ([ici](#)) et un appel à projets régional sera publié dans les prochaines semaines. Les projets devront être sélectionnés avant le 15 avril 2021 (pour la 1^{ère} session) ou le 15 avril 2022 (pour la 2^e session).

Référent départemental : la direction départementale des territoires et de la mer
ddtm-relance@landes.gouv.fr

Le renouvellement forestier

Dans sa communication du 3 décembre 2020 relative au plan France Relance (disponible [ici](#)), le Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation a initié le dispositif «renouvellement forestier», premier des quatre dispositifs de soutien pour la filière forêt-bois qui s'inscrivent dans le cadre de la mesure nationale «Aider la forêt à s'adapter au changement climatique pour mieux l'atténuer» dotée de 200 millions d'euros sur 2 ans.

Il s'agit d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI) qui vise à sélectionner des porteurs de projet pour déployer une aide aux reboisements dotée de 150 M€. Cette aide concerne les peuplements sinistrés par les crises biotiques (scolytes notamment), les peuplements vulnérables et les peuplements pauvres. Elle permettra l'adaptation des forêts au contexte du changement climatique et amplifiera ainsi leur rôle de puits de carbone.

Les candidatures en tant que porteur de projets sont à déposer **avant le 7 janvier 2021 à 12 heures**.

La DRAAF Nouvelle-Aquitaine constitue le guichet unique pour le dépôt des dossiers sur ce dispositif à l'adresse suivante: serfob.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr

Votre référent départemental : la direction départementale des territoires et de la mer
ddtm-relance@landes.gouv.fr

COMPÉTITIVITÉ

Rappel : un portail en ligne décrit toutes les mesures de soutien aux entreprises. Il est disponible [ici](#). Dans le cadre de la crise sanitaire, un numéro dédié a été ouvert pour répondre aux questions des entreprises en difficulté : 0806 000 245 (appel non surtaxé, prix d'un appel local, du lundi au vendredi de 9h à 12h puis de 13h à 16h).

Soutien à l'investissement industriel

Actualités

- un calendrier prévisionnel des appels à projets a été publié. Il doit permettre un meilleur suivi des dispositifs (dates d'ouverture et de fermeture, thématique). Il est disponible [ici](#).
- Mise en ligne d'une plateforme de suivi des indicateurs du plan de relance : [ici](#)

Secteurs stratégiques

Secteurs concernés : automobile, aéronautique, nucléaire, agro-alimentaire, électronique, santé, intrants pour l'industrie et 5G.

L'appel à projets dédié à ces secteurs vise à soutenir des projets qui contribuent à la souveraineté du pays. Pour l'automobile, l'aéronautique et le nucléaire, il vise également à soutenir les projets de modernisation ou de diversification. Le premier appel à projets a été clôturé le 17 novembre dernier. Un nouvel appel à projets est ouvert jusqu'au 1er juin 2021 (lien [ici](#)).

Enveloppes :

- Automobile : 200 M€ par an en 2020-2022.
- Aéronautique : 100 M€ par an en 2020-2022 (anticipation de 100 M€ de crédits 2021 dès 2020, conjointement avec le fonds automobile).
- Nucléaire : non précisé
- Résilience (autres secteurs stratégiques) : 100 M€ en 2020 puis 300 M€ par an en 2021-2022

Cible :

Entreprises ou consortiums d'entreprises. Projets d'investissement de minimum 200 000 euros (automobile, aéronautique et nucléaire), de minimum 1 M€ pour les autres secteurs.

Processus :

- Les entreprises candidatent sur la plateforme Bpifrance
- 3 relèves jusqu'au 1er juin 2021 : 26 janvier, 31 mars et 1^{er} juin
- Co-instruction DGE et Direccte Nouvelle-Aquitaine qui formulent un avis en opportunité
- COPIL DGE pour le passage en instruction financière par Bpifrance
- COPIL DGE pour la sélection après instruction par Bpifrance
- Annonce des lauréats et conventionnement

Une foire aux questions très bien construite constitue le premier niveau d'information pour les entreprises (disponible [ici](#)) ;

Référents aéronautique : cedric.porta-bonete@direccte.gouv.fr et david.lebrun@direccte.gouv.fr

Référent automobile : ronan.bernard@direccte.gouv.fr

Référent autres secteurs stratégiques : marina.galicki@direccte.gouv.fr

Fonds de soutien à l'investissement industriel dans les territoires

Ce fonds vise à soutenir des projets industriels à fort impact dans les territoires sur lesquels ils sont implantés (création d'emploi, structuration de la filière...). Il est actuellement ouvert jusqu'au 31 décembre et sera vraisemblablement prolongé. Il est ouvert à tous les secteurs industriels.

Enveloppe :

150 M€ en 2020, 150 M€ en 2021, 100 M€ en 2022. Enveloppe 2020 déjà épuisée, anticipation de 100 M€ sur les crédits de 2021 annoncée le 19 novembre 2020.

Processus :

- Les entreprises candidatent sur la plateforme démarches -simplifiées ([ici](#))
- Co-instruction Direccte et Conseil Régional
- Revue d'accélération pour passage en instruction financière Bpifrance
- Revue d'accélération pour la sélection après instruction par Bpifrance
- Annonce des lauréats et conventionnement

La sélection est issue d'une codécision de la préfète de Région et du président du Conseil régional.

Détails et foire aux questions disponibles [ici](#)

Référents : colin.ducrotoy@direccte.gouv.fr et gilles.delotte@direccte.gouv.fr

Guichet industrie du futur

Un dispositif de subvention des investissements dans l'industrie du futur (robots, machines, logiciels, etc.) est mis en place. Il permet aux entreprises de solliciter une subvention de 40% de l'investissement en déposant une demande auprès de l'Agence de services et de paiement (ASP). Il remplace un mécanisme de suramortissement. Toutefois, il n'est ouvert avec des conditions préférentielles que jusqu'au 31 décembre 2020. La demande se fait [ici](#).

Cible : PME et ETI qui investissent dans des technologies de l'industrie du futur. Un arrêté identifie les équipements inclus qui correspondent à une large gamme d'équipements industriels (robots, commandes numériques, fabrication additive, logiciels de productions, cobots ...).

Enveloppe : 120 millions d'euros en 2020.

Processus : Envoi d'un formulaire (très synthétique) et des devis signés par l'entreprise. L'ASP lui notifie alors les dépenses prises en compte et l'entreprise recevra la subvention notifiée sur présentation de la facture acquittée.

Référent : damien.uteau@direccte.gouv.fr

Anticipation de commandes militaires

Le ministère des armées a décidé dans le cadre du plan de relance une anticipation de commandes d'aéronefs (avions, hélicoptères et drones) à hauteur de 600 millions d'euros, 832 millions d'euros en prenant en compte les besoins de la sécurité civile et de la gendarmerie qui sont engagés par les armées.

Cette accélération permettra de sauvegarder plus de 1 200 emplois pendant 3 ans au niveau national, sur une filière durement touchée sur les marchés civils.

L'aéronautique est une spécialité régionale, la région devrait donc bénéficier d'une part significative de ces commandes.

L'impact sur les Landes sera particulièrement suivi.

COHESION

Territoires – inclusion numérique

Un appel à manifestation d'intérêt « Recrutement et accueil de conseillers numériques » opéré par l'ANCT, réservé dans un premier temps aux collectivités territoriales et leurs groupements, est la déclinaison opérationnelle du premier axe de la mesure "inclusion numérique".

Il permet de candidater pour devenir structure accueillante d'un ou de plusieurs conseillers (en charge de porter le contrat de travail) avec une prise en charge financière modulée selon la durée du contrat souhaitée.

Enveloppe : 250 millions d'euros décliné en trois axes :

- 4000 conseillers numériques France Services vont être recrutés, formés et déployés pour développer des ateliers et des formations numériques sur le terrain. L'État finance leur formation et leurs activités, avec une enveloppe de 200 millions d'euros ;
- 40 millions d'euros sont consacrés à la conception et au déploiement de kits d'inclusion numérique pour les lieux d'accueil, plus nombreux et modernisés (espaces France Services, mairies, bibliothèques, centres sociaux, tiers-lieux, associations caritatives) ;
- 10 millions d'euros pour la généralisation du service «Aidants Connect», outil qui sécurise la relation entre l'aidant numérique et l'utilisateur pour ses démarches administratives, et la montée en compétences numériques des aidants professionnels.

Pour plus de détails sur l'appel à manifestation d'intérêt, voir [ici](#).

Référent départemental : la préfecture
pref-relance-40@landes.gouv.fr

Plan de soutien aux associations de lutte contre la pauvreté

Afin de soutenir financièrement les associations de lutte contre la pauvreté, un plan de soutien exceptionnel de 100 millions d'euros est déployé sur deux ans dans le cadre du plan « France Relance ». En Nouvelle-Aquitaine, l'enveloppe régionale sera de 2 457 728 €.

L'appel à projet a été lancé le 24 novembre au niveau national et au niveau régional, avec une date limite de réponse au 15 janvier 2021.

Toutes les informations (cahier des charges; contacts, modalités de réponse...) sont [ici](#).

*Référent départemental : la direction départementale de la cohésion sociale
et de la protection des populations : ddcspp@landes.gouv.fr*



Retrouvez l'ensemble des mesures du plan de relance sur

planderelance.gouv.fr